

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE VOSGES OUEST

Vu le code forestier et notamment l'article R 163-6 du CF

Vu les travaux de remise en état de la route forestière d'Henricel à La Hutte qui vont être entrepris (tronçon le long des parcelles forestières 192 - 652 à 650, arboretum) en forêt domaniale de DARNEY.

Vu la nécessité d'interdire l'accès à cette route pour la sécurité du public,

DECIDE

Art. 1- La route forestière suivante appartenant au domaine privé de l'Etat est interdite à la circulation pendant la durée des travaux :

Du jeudi 27 juillet 2023 - 7h00 – au jeudi 10 Août 2023- 17h00

- Route forestière d'Henricel à La Hutte (tronçon le long des parcelles forestières 192 - 652 à 650)
Portion de la Maison Forestière du Verbamont au Pont de La Hutte coté Claudon P652

Art. 2 : La présente décision sera affichée à l'entrée de cette route à titre de publication.

Art. 3- Les infractions au présent arrêté seront relevées par timbre-amende et sont passibles de la sanction prévue à l'article R 163-6 du Code forestier.

Art. 4- Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules du service forestier, de la gendarmerie, des services de secours et de lutte contre les incendies.

Art. 5- La responsable de l'Unité Territoriale de DARNEY BAINS ainsi que les Techniciens Forestiers Territoriaux sont chargés de l'application de la présente décision.

A EPINAL, le 26/07/23

Le Maire de
Hennezel -



Le Directeur de l'Agence VOSGES OUEST

Pi'



Hervé Hornbeck